

## Commune de LONG (80510)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 JUIN 2025**DEPARTEMENT DE LA  
SOMMEARRONDISSEMENT  
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 30 mai 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE

David PERTUÉ qui a donné pouvoir à Nadia GUILBERT

Etaient absents :

Xavier HENRY et Olivier FERREZ

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation :

Le 30 mai 2025

Date d'affichage :

Le 12 juin 2025

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Dans le cadre des travaux d'assainissement en cours, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une avance de trésorerie va être nécessaire afin de compenser le différé d'encaissement du solde de la subvention de la station de dépollution.

Il donne connaissance des propositions financières du Crédit Agricole pour une avance d'un montant de 150 000 € sur 24 mois (taux E3M+0.85 %) ou sur 36 mois (taux E3M+0.93 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

OBJET

**DELIBÉRATION N° D42/2025**

Contractualisation d'une  
avance de trésorerie pour  
différé d'encaissement de  
subventions (station de  
dépollution)

- De retenir la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie pour une avance de subvention d'un montant maximum de 150 000 € aux conditions suivantes :

- Durée : 36 mois
- Index de référence : Euribor 3 mois instantané J-2
- Taux : E3M + marge 0.93 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Remboursement du capital : In Fine
- Remboursements anticipés possibles à tout moment sans indemnité
- Montant des frais de dossier : 300 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET

